

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 26 MAI 2025

Objet : PROJET D'OUVERTURE D'UN 3^E CAMPUS AVEC LA CCI DU JURA : PARTICIPATION A L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Membres élus présents : MME. BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI – BORTOT – BOURSIER – DELPERIE – MME DOITRAND – FONTENAT – FRATTA – MME GAIDDON – MM. JOUSSEAU – LUGAND – MILIAT – MONNET – MME PREVALET – VERNE
Membres associés présents : MM. FERNANDES - MAITRE – PIERROT

Intervention du Président Fontenat

Suite à la présentation du plan stratégique 2025-2030 de l'EGC Centrest et au projet d'ouverture d'un 3^e campus avec la CCI du Jura, les CCI de l'Ain et de Métropole de Bourgogne pourraient dans le même temps, si nos assemblées délibérantes respectives le décident, abonder au capital de l'EGC Centrest à hauteur de 200 K€ chacune afin de renforcer les capacités de l'établissement à poursuivre son histoire d'Ecole créée par des CCI pour les entreprises du territoire élargi.

Ceci porterait le capital à 1 million d'euros soit 40% pour la CCI de l'Ain, 40% pour la CCI Métropole de Bourgogne et 20% pour la CCI du Jura.

Sur cette base, le Bureau vous propose d'étudier l'entrée au capital de la CCI du Jura tout en augmentant significativement le capital de l'EESC EGC Centrest, lui conférant ainsi une taille en adéquation avec ses ambitions régionales, en cohérence avec le bassin de vie des étudiants et le bassin économique des entreprises dépassant le triptyque Ain – Jura – Saône et Loire.

Comme le nouvel actionnaire (la CCI du Jura), les actionnaires fondateurs apporteraient 200 K€ chacun, portant le capital social à 1 million d'euros et la participation de notre Compagnie à 400 K€, soit 40% du capital.

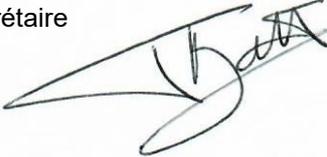
- L'Assemblée, vu l'exposé du Président Fontenat, donne son accord, pour :**
- Etudier l'entrée au capital de la CCI du Jura dans l'optique "UNE ECOLE, TROIS CAMPUS" avec la création d'un nouveau campus à Lons-le-Saunier à l'horizon 2027 et une entrée au capital de l'établissement dès 2026.
 - Dans cette perspective d'entrée au capital de la CCI du Jura et d'un apport des deux actionnaires fondateurs à hauteur de 200 000 € chacun, acter le principe d'un abondement de la CCI de l'Ain au capital de l'EESC EGC Centrest à hauteur de 200 000 €, portant la participation de notre Compagnie à 400 000 €, soit 40% du capital.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	29
- Nombre de Membres présents	15
- Nombre de voix pour	15
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

